

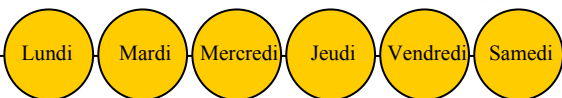
Les jours de collecte

- Bouteilles et flacons en plastique
- Boîtes métalliques
- Briques
- Cartons
- Journaux-magazines



Collecte du bac à couvercle jaune

COCHEZ LE JOUR

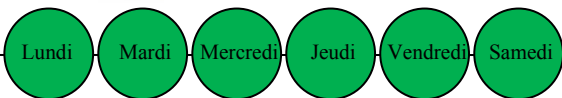


- Bouteilles en verre
- Pots en verre
- Bocaux en verre



Collecte du bac à couvercle vert

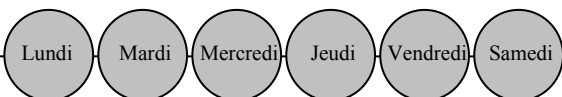
COCHEZ LE JOUR



- Ordures ménagères

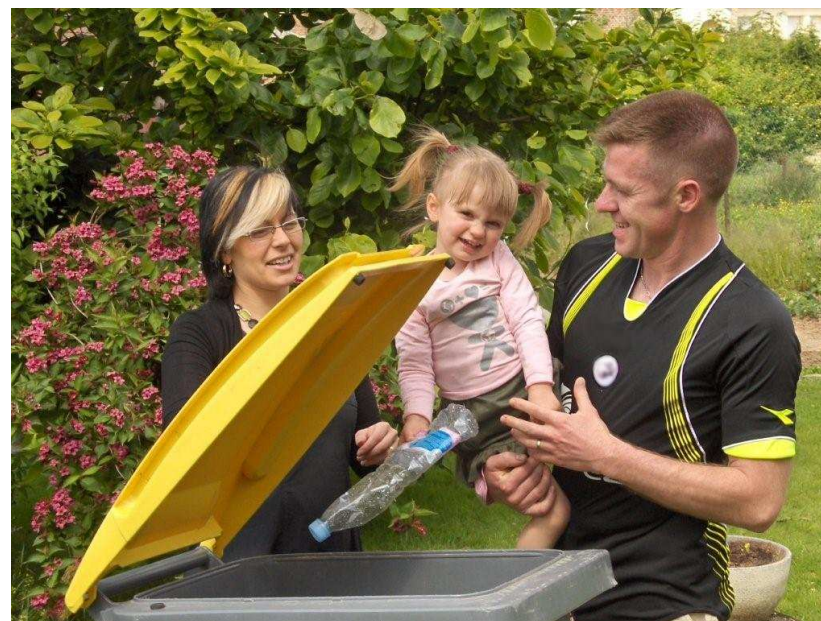
Collecte du bac à couvercle gris

COCHEZ LE JOUR



Simplifiez-vous le tri

GUIDE DU TRI



Vos équipements



Bouteilles et flacons en plastiques



Boîtes métalliques, briques, cartons



Journaux, magazines



Bouteilles, bocaux, pots en verre



Les autres déchets



Vos équipements

A chaque couleur ses emballages

Emballages en plastique, en métal, en carton

Journaux & magazines

- Les bacs à couvercle jaune sont destinés à recueillir les emballages en plastique métal ou carton.
- ainsi que les journaux, les magazines et les papiers d'écriture.



Ordures ménagères

- Vos ordures ménagères et emballages souillés doivent être jetés dans votre poubelle grise.



Verre

- Les bacs à couvercle vert sont destinés à recueillir les emballages en verre.
- Des points d'apport volontaire sont mis à disposition dans certaines communes.



Pensez à mettre la poignée côté rue pour faciliter le travail des ripeurs

- Un doute ? Jeter l'emballage avec les ordures ménagères.

Plastique :

Seuls les bouteilles et les flacons se recyclent



Bouteilles et flacons de produits alimentaires (transparents ou opaques)



Flacons de produits d'hygiène



Flacons de produits ménagers



Cubiteiners



Non recyclés → à jeter dans votre poubelle grise

			
Sacs en plastique	Pots de produits laitiers	Suremballages, sacs et films en plastique	Barquettes en polystyrène

Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

Bouteilles et flacons en plastiques

Le saviez-vous ? 26 000 bouteilles en plastique triées = 1950 pulls en fourrure polaire en recyclé = 8 m³ d'eau économisés

Les boîtes métalliques, les briques alimentaires et les cartons, bien vidés de leur contenu, se recyclent



Boîtes et suremballages en carton



Bidons de sirop, Aérosols, Boîtes de conserve, Canettes de boisson Barquettes en aluminium



Briques alimentaires

Non recyclés → à jeter dans votre poubelle grise



Emballages sales non vidés, cartons souillés



Couches



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères



Pour vos gros cartons (d'appareils électroménagers, etc.), pensez à la déchèterie !

Boîtes métalliques, briques, cartons

Le saviez-vous ? 66 667 canettes en aluminium triées = 265 cadres de vélos = 9 m³ d'eau économisées

Les journaux, magazines se recyclent



Journaux, magazines

Non recyclés → à jeter dans votre poubelle grise

Film en plastiques de suremballage de journaux, magazines, ...	Papiers souillés : mouchoirs, papiers gras, ...	Photos, papiers calques, papiers cadeaux, ...	

Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

Papiers d'écriture, Livres et cahiers sans leur couverture rigide ni leur reliure

Le saviez-vous ? 13 889 boîtes de céréales triées = 2368 emballages en carton pour 6 bouteilles en recyclé = 2,6 tonnes de bois économisées

Les emballages en verre, Bien vidés, Se recyclent



**Bouteilles et flacons
sans les bouchons**



**Pots et bocaux
sans les couvercles**

Non recyclés → à jeter dans votre poubelle grise



Ampoules électriques
et à halogène (sauf à
économie d'énergie)



Vaisselle, faïence,
porcelaine



Pots de fleurs



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

Pour vos autres déchets

Les déchets verts

(végétaux, gazon, feuilles, branches d'arbre,...)



A déposer
à la déchetterie.

Les piles et batteries

(piles salines ou alcalines, accumulateurs, batteries de voiture,...)



A déposer
- à la déchetterie ;
- chez certains commerçants.

Les pneus

non agricoles, déjantés



A déposer
- à la déchetterie ;
- chez votre garagiste.

Les gravats, les ferrailles, les objets encombrants, les huiles de vidanges

A déposer
à la déchetterie.

Les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)

(= appareils qui fonctionnent avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur : appareils électroménagers, multimédia, ordinateurs, téléphones,...)



A déposer
- à la déchetterie ;
- chez certains commerçants.

Les ampoules à économie d'énergie et néons



A déposer
chez les commerçants
distributeurs.

Les médicaments et accessoires médicaux

(emballages, médicaments périmés)



Adressez-vous
à votre pharmacien

Les déchetteries :

- à **Bermerain** (sauf pneus) : Rue du Tordoir
les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et 14h à 18h
- à **Solesmes** : Chemin de Romeries
du lundi au samedi de 9h à 12h et 14h à 18h
le dimanche de 8h à 12h



Le saviez-vous?

Que signifie le point vert Eco-Emballages ?



Ce sigle indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation et donc au recyclage des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable.

Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et suremballages en plastique ?

Les sacs et les suremballages sont fabriqués avec des plastiques trop fins, qu'il vaut mieux incinérer pour récupérer l'énergie. Il ne faut donc pas emballer les déchets recyclables !

Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non, il suffit de bien les vider ou les racler pour ne pas qu'ils salissent les autres déchets recyclables (cartons, papiers). Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite traitée.

Est-ce utile d'écraser les bouteilles avant de les jeter ?



Oui : vous réduirez ainsi leur volume et faciliterez leur collecte et leur recyclage. Mais attention, écrasez-les à plat (sur une table par exemple) et rebouchez-les pour qu'elles ne regonflent pas.

Que faire des cartons volumineux ?

Les cartons volumineux (type emballage de meuble) doivent être déposés à la déchetterie.

Que se passe-t-il si je mets des déchets non recyclables dans le bac jaune ?

C'est tout le contenu du bac qui est pollué par les déchets non recyclables.

ATTENTION : Si les erreurs sont importantes, le collecteur est autorisé à **refuser le contenu du bac**.

Sinon, les intrus sont mis au refus au centre de tri et renvoyés vers l'incinérateur et cela multiplie donc les coûts !

Un doute? Une question?

Poubelle cassée, mal adaptée, disparue,....?

Les ambassadeurs du tri

sont là pour vous aider !



Contactez-les au 03 27 74 44 41,

ou rencontrez-les lors de leurs tournées.